

COMPTE RENDU

COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS – DEPARTEMENT DU GARD

CONSEIL MUNICIPAL

-:-

SEANCE DU 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt et le premier juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAREN ET SAINT MEDIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (14) : Frédérique BONNEFOY-SUAVET, Florent CHEVREUL, Lysianne CORBIERE-CICERON, Julia DERYCKE-BOISSON, Patrick DRUT, Serge GUIRAUD, Frédéric LEVESQUE, Claude MARTORELL, Michel PARADIS, Marie PUIG, Ghislaine QUEMA, Michèle ROMIEU, Evelyne RUBIO-CHAMPETIER.

Pouvoirs (1) : Alexis PIETTE à Frédéric LEVESQUE. Xavier SEGURA à Frédérique SUAVET-BONNEFOY

Absents excusés (0) :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Julia DERYCKE-BOISSON est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°1 : Affectation des Résultats du Budget 2019

Délibération n°2 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Délibération n°3 : Budget Primitif 2020

Délibération n°4 : Subvention accordée à l'association L'AUTOBUS

Délibération n°5 : Désignation d'un délégué au CAUE

Questions diverses.

=====
Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2020
=====

Délibération n°1 : Affectation des Résultats du Budget 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Montaren et Saint Médiers réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2019** dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019				
Fonctionnement 2019	Budget	Réel	Résultat	Commentaire
Dépenses	1 031 040,00	823 535,07	207 504,93	
Recettes	1 031 040,00	1 076 842,56	45 802,56	
Résultat de l'exercice 2019			253 307,49	A
Résultat de clôture de fonctionnement 2018 (rappel)			361 974,05	B
Part affectée / section d'investissement Budget 2019			320 000,00	C
Excédent de fonctionnement reporté année 2018 (report à nouveau créditeur)			41 974,05	D=B-C
Résultat de clôture de fonctionnement de l'année 2019			295 281,54	E=A+D

Section d'Investissement :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019		
Investissement 2019	Résultat	Commentaire
Dépenses	598 986,19	
Recettes	521 415,58	
Résultat de l'exercice 2019		-77 570,61
Résultat de clôture d'investissement 2018 (rappel)		411 281,82
Résultat de clôture d'investissement de l'année 2019		333 711,21
Restes à réaliser en dépenses d'investissement / 2018		212 100,00
Restes à réaliser en recettes d'investissement / 2018		48 300,00
Résultat de la section investissement		169 911,21

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal ;

Décide d'affecter au budget pour **2020**, le résultat de fonctionnement de l'exercice **2019** de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (euros) :	250 000,00
--	-------------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	45 281,54
---	------------------

=====

Délibération n°2 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition actuels :

Taxe d'habitation : **11,93%**

Foncier bâti : **17,14%**

Foncier non bâti : **79,62%**

Le Conseil Municipal, après délibération et **à l'unanimité** vote les taux d'imposition inchangés pour **2020**

=====

Délibération n°3 : Budget Primitif 2020 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : **1 050 000,00 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : **950 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le budget primitif **2020, à l'unanimité**

=====

Délibération n°4: Subvention accordée à l'association L'AUTOBUS

Depuis 25 ans, l'association L'AUTOBUS ABSL organise un festival des Musiques du Monde dans l'Uzège. Ce festival propose des spectacles de qualité, ouverts sur le Monde et qui contribuent à rendre la culture accessible à tous.

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, la commune ne pourra pas accueillir cette année un concert dans le site des Petits Jardins du Temple comme cela fut le cas ces dernières années.

Le festival sera limité, cette année, à trois soirées dans la cour du jardin de l'Évêché à Uzès, les 12, 13 et 14 aout.

Afin de maintenir le soutien de la commune à cette association, Madame la première adjointe propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de la somme de 500 € (cinq cent euros) au profit de l'association L'AUTOBUS ABSL Loi 1901 (Siret : 380 448 670 00022 Code APE : 9003B Licence n°3-1030182)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** d'accorder cette subvention

=====

Délibération n°5 : Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard , Madame Maryse GIANNACCINI ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'Environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture , d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes ;

1-Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein di Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.

2- Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.

3- Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certains nombre de projets en matière d'habitant, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine .

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir. La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence, il est proposé de désigner : M. Serge GUIRAUD , adjoint au Maire en charge des travaux et de la Voirie en qualité de correspondant du Conseil d'Architecture , d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et désigne M. Serge GUIRAUD comme correspondant du CAUE du Gard.

Séance levée à 20H30

